

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le jeudi 14 juillet 2022 à 9 h  
Mairie d'arrondissement, salle du conseil 201 située au 405, avenue Ogilvy**

---

**PRÉSENCES :**

Laurence LAVIGNE LALONDE, Mairesse d'arrondissement  
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault  
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension  
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

**ABSENCE :**

Martine MUSAU MUELE, Conseillère de la ville - district de Villeray

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement  
Monsieur Steve THELLEND, Chef de division à la direction des services administratifs et du greffe  
Madame Elsa MARSOT, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
Monsieur Olivier BARTOUX, Chef de division à la direction du développement du territoire  
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement  
Madame Diane MONGEAU, Secrétaire d'arrondissement substitut

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

La mairesse de l'arrondissement déclare la séance extraordinaire ouverte à 9 h 05.

---

**CA22 14 0218**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.02

---

**10.03 - Période de questions du public**

À 9 h 06, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ».

M. Sasha Dyck adresse une question relative à la cour intérieure de l'immeuble situé au 495, avenue Beaumont. Un suivi sera effectué par la Direction du développement du territoire particulièrement en lien avec le statut légal relié à un espace privé et public.

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la mairesse de l'arrondissement déclare la période de questions du public close à 9 h 10.

---

**10.04 - Période de questions des membres du conseil**

À 9 h 10, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ».

Madame Mary Deros demande pourquoi les gros pots à fleurs verts ne sont pas installés dans le quartier de Parc-Extension. Madame Nathalie Vaillancourt explique que cette année, à cause des différents chantiers en cours dans le quartier, une décision a été prise pour retirer certains pots à fleurs. Elle ajoute qu'une réflexion devra être faite afin de définir une orientation pour l'avenir dans ce domaine, et ce, notamment en raison du manque de ressources pour l'entretien des plantations.

N'ayant plus d'intervention de la part des membres du conseil, la mairesse de l'arrondissement déclare la période de questions close à 9 h 14.

---

**CA22 14 0219**

**Octroyer un contrat à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'aménagement de saillies de trottoirs et de bosses de ralentissement « dos d'âne allongés », là où requis dans l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 419 469,04 \$, taxes incluses et autoriser une dépense totale de 521 202,95 \$, taxes incluses (contingences : 41 946,90 \$; incidences : 59 787 \$) - appel d'offres public VSP-22-ING-05 (2 soumissionnaires).**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'aménagement de saillies de trottoirs et de bosses de ralentissement « dos d'âne allongés », là où requis dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 419 469,04 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public VSP-22-ING-05 (2 soumissionnaires);
2. d'autoriser des contingences de 41 946,90 \$, taxes incluses;
3. d'autoriser des incidences de 59 787 \$, taxes incluses;
4. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1224820003

---

**CA22 14 0220**

**Octroyer un contrat à Les constructions H2D inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réaménagement du parc Howard, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 3 359 390,71 \$, taxes incluses, dont une somme de 1 100 606,02 \$, taxes incluses, affectée au Fonds des parcs de l'arrondissement et autoriser une dépense totale de 3 815 329,78 \$, taxes incluses (contingences : 335 939,07 \$; incidences : 120 000 \$) - appel d'offres public VSP-22-PARCS-02 (7 soumissionnaires).**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Les constructions H2D inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réaménagement du parc Howard, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 3 359 390,71 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public VSP-22-PARCS-02 (7 soumissionnaires);
2. d'autoriser une dépense de 335 939,07 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 120 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation du rendement de Les constructions H2D inc.;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La somme de 1 779 103,95 \$ sera assumée par l'arrondissement dont un montant de 1 100 606, 02 \$, est affecté au Fonds des parcs. Une somme de 2 036 225,83 \$ sera assumée par la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1228406001

---

#### CA22 14 0221

**Octroyer un contrat à Les Entreprises Michaudville, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de voirie, de sécurisation aux abords des écoles et de remplacement de branchements d'eau en plomb dans la rue Sagard, de la rue Bélanger à la rue Villeray dans l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 962 999,99 \$, taxes incluses et autoriser une dépense totale de 1 323 365,93 \$, taxes incluses (contingences : 96 300 \$; incidences : 204 208,80 \$ et surveillance des travaux : 59 857,13 \$) - appel d'offres public VSP-22-ING-06 (5 soumissionnaires).**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Les Entreprises Michaudville, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de voirie et de remplacement de branchements d'eau en plomb dans la rue Sagard, de la rue Bélanger à la rue Villeray dans l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 962 999,99 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public VSP-22-ING-06 (5 soumissionnaires);
2. d'autoriser des contingences de 96 300 \$, taxes incluses;
3. d'autoriser des incidences de 204 208,80 \$, taxes incluses;
4. d'autoriser une dépense au montant de 59 857,13 \$ pour la surveillance des travaux qui sera effectuée par la firme cima+, conformément à l'entente-cadre AO-20-18489;
5. de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Michaudville;
6. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront assumées par l'arrondissement VSP (431 508,01 \$), par la Direction des réseaux d'eau - DRE (462 192,03 \$) et par le Service de l'urbanisme et de la mobilité - SUM (429 665,89 \$).

Adopté à l'unanimité.

20.03 1224820002

---

#### CA22 14 0222

**Prendre acte du dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Programme de Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais pour le projet « Intervenant-es pivot », s'engager à respecter les conditions du Programme et désigner la personne responsable de la demande d'aide financière.**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. de prendre acte du dépôt de la demande d'aide financière déposée au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Programme de Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais pour le projet « Intervenant-es pivot »;
2. de s'engager à respecter les conditions du Programme de Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais du ministère de la Sécurité publique;

3. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer tout document relatif à une entente de financement, pour et au nom de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1228380005

---

#### **70.01 - Levée de la séance**

La séance extraordinaire est levée à 9 h 26.

70.01

---

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Laurence LAVIGNE LALONDE  
Mairesse d'arrondissement

---

Lyne DESLAURIERS  
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordonnances contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

---

Laurence LAVIGNE LALONDE  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 septembre 2022.